Burkina Faso

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Burkina Faso a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a dispensé une formation aux agents de la force publique sur le travail des enfants et commencé à piloter un nouveau système de suivi du travail des enfants. Il a également validé une Stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants, dont l'adoption par le Conseil des ministres est encore en attente. Toutefois, au Burkina Faso, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale et l'orpaillage artisanal. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans la cueillette du coton. Les ressources limitées pour l'application des lois sur le travail des enfants peuvent entraver les efforts du gouvernement visant à protéger les mineurs des pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, le Code du travail n'identifie pas les activités dans le cadre desquelles les enfants peuvent effectuer des travaux légers.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Burkina Faso, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les dispositions sur les travaux légers soient assez spécifiques pour interdire l'implication des enfants dans le travail des enfants.	2016 – 2017
Application	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde au ratio déterminé par les avis techniques de l'OIT.	2014 – 2017
	Veiller à ce que les responsables de l'application de la législation sur le travail reçoivent assez de ressources pour remplir leur mission, notamment en effectuant le nombre d'inspections qui convient et en assurant le suivi après les inspections préliminaires de manière à vérifier la prise de mesures de réparation après mise en demeure de respecter certaines obligations relatives à la législation sur le travail.	2009 – 2017
	Publier des statistiques sur l'application de la législation sur le travail des enfants, y compris le financement, le nombre et le type d'inspections du travail menées, d'infractions du droit du travail constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues.	2009 – 2017
	Inclure le nombre des infractions concernant le travail des enfants dans le rapport annuel du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale (MFPTSS).	2015 – 2017
	Établir un mécanisme permettant de tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfance du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille (MFSNF) et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes d'application des lois ou les services sociaux.	2015 – 2017
	Veiller à ce que les autorités et les premiers intervenants suivent uniformément les procédures standard d'identification et d'orientation des victimes pour leur prise en charge.	2016 – 2017
	Publier des statistiques sur l'application de la législation sur le travail des enfants, y compris le nombre d'enquêtes, d'infractions constatées, de poursuites et de condamnations.	2016 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Coordination	Veiller à ce que les organes de coordination disposent de ressources adéquates, telles que des ordinateurs et de l'électricité, pour remplir leurs missions.	2015 – 2017
Politiques gouvernementales	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le plan national pour la politique de développement économique et social.	2013 – 2017
	Prendre des mesures pour mettre en œuvre le Plan d'action national de 2015 de lutte contre la traite des êtres humains, le Plan d'action communal de lutte contre la traite et le Programme national d'éducation parentale.	2016 – 2017
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité et en augmentant le nombre d'écoles et d'enseignants dans les zones rurales.	2010 – 2017
	S'efforcer de faire enregistrer les enfants à la naissance pour qu'ils aient accès aux services sociaux, y compris à l'éducation.	2010 – 2017
	Développer les programmes existants pour qu'ils s'attaquent pleinement au travail des enfants dans la production du coton et l'orpaillage.	2009 – 2017
	Entreprendre des activités visant à soutenir les projets du Programme national de lutte contre le travail des enfants dans les sites d'orpaillage et les carrières artisanales et les projets de lutte contre la traite des personnes du MFSNF.	2016 – 2017